



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Direction de la protection des
consommateurs

N°4552
Luxembourg, le 24.08.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 28.09.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 25.08.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 24 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4552 du 29 juillet 2026 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Encadrement des parkings automatisés sans ticket et protection des consommateurs ».

Madame la Ministre,

En date du 29 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Protection des consommateurs et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au lundi 28 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné le nombre important de questions soulevées, la nécessité de consulter de nombreuses parties prenantes ainsi que le fait que plusieurs personnes concernées sont actuellement en congé, ce qui retarde la collecte des éléments nécessaires à l'élaboration d'une réponse complète.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Protection des
consommateurs

(s.) Martine Hansen